

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annoncés, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Voici le texte du discours prononcé par S. A. S. le Prince, à Rouen, à la séance d'ouverture du douzième Congrès international de la Paix :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous m'avez donné dans vos congrès une place dont je suis heureux et fier, parce que l'œuvre scientifique à laquelle mon dévouement appartient exige, pour se développer, le triomphe de votre œuvre pacifiste sur l'héritage cruel transmis à l'humanité par la barbarie primitive, sur l'esprit guerrier qui empoisonne les fruits de la civilisation.

Et j'ai accepté avec joie de combattre les préjugés qui entretiennent les peuples dans une aberration contraire aux lois de la nature et dont les animaux eux-mêmes n'ont jamais souffert, puisque les plus sauvages s'entre-tuent seulement dans les limites voulues par le maintien de leur existence.

Je suis avec vous pour exalter la justice et la vérité qui rapprochent les hommes les plus éloignés les uns des autres par leurs origines ou par leurs tendances, et qui leur offrent les bénéfices de la solidarité dans la lutte pour la vie.

Au milieu de vous, Messieurs, on considère avec plus de confiance l'avenir, parce que votre jugement condamne la force brutale qui exerce sur la famille humaine l'influence d'un argument suprême, et parce que l'autorité légitime d'une raison scientifique éclaire vos consciences. Mais on envisage avec plus de douleur la force du vieux levain qui suggère aux peuples des iniquités hors de leurs frontières et conserve dans leur propre sein la plaie des haines de race ou de religion.

A vrai dire, les égorgements tolérés jusqu'en Europe par une politique inhumaine, les interventions sanglantes imposées à des peuples lointains pour leur soustraire des territoires, les discordes vaines fomentées par la propagande d'un mysticisme que le travail des siècles transforme sans cesse; toutes ces misères qui maintiennent une angoisse perpétuelle au cœur des hommes constituent un spectacle ironique devant nos aspirations généreuses. Pourtant il faut travailler toujours pour dégager de l'inconnu la lumière qui diminuera la tyrannie du mensonge et de l'ignorance.

Vos assemblées fournissent au savant le concours d'une sénérité favorable pour la culture des idées fécondes avec lesquelles grandit la raison humaine; votre idéal promet à son œuvre une protection nécessaire. Et lui, vous communiquera sa philosophie qui transporte les âmes dans une atmosphère lumineuse, au delà des hésitations, au delà des légendes brumeuses, et qui tranquillise l'être humain tourmenté par l'incertitude de sa destinée, en lui montrant la logique et l'harmonie des lois auxquelles obéit l'univers.

Travaillez ensemble, ouvriers ou savants, philosophes ou artistes, vous tous qui représentez ici les masses victimes de la guerre, l'aliment des luttes coupables entre les puissants de la terre, entre ceux dont la conscience troublée par les suggestions ataviques d'une gloire ima-

ginaire oublie le rôle auguste que la volonté des peuples confie aux gouvernants; et vous, qui apportez aux luttes pour l'existence une foi et des forces nouvelles, vous survivrez dans la sève de l'esprit moderne aux générations qui meurent dans l'aveuglement. Votre action lente, comme le progrès d'une aurore, gagne d'abord les êtres épris de la science parce qu'ils comprennent la loi universelle de l'évolution et repoussent facilement l'esclavage des principes immuables qui retardent le progrès de l'humanité, comme l'immuabilité des théories scientifiques paralyserait la marche de la science. Pour eux, le problème troublant de la concurrence vitale qui engendre, parmi les passions monstrueuses de la guerre, le sentiment élevé du patriotisme, trouvera une solution dans la connaissance plus avancée des lois de la vie. Le patriotisme entretiendra toujours dans leur cœur un parfum qui s'élève du foyer où dorment les premières tendresses, où la fumée des premières illusions se mêle au cher souvenir de quelques morts; mais il perdra la férocité stupide qui veut du sang, des ruines et des larmes.

La famille humaine répudiera les guerres causées par l'antagonisme des nations quand l'ignorance ne retiendra plus captive sa nature adoucie; elle effacera les divisions créées par l'antagonisme des religions quand la foi bornera son empire au fond des consciences; alors elle mettra en commun, pour la défense de son intérêt, les moyens acquis par chacun de ses membres dans l'évolution constante des forces de la nature. Et déjà, ces grandes institutions nommées Cour d'arbitrage, Conférence interparlementaire, Bureau permanent de la paix, toutes les associations internationales qui se font une place grandissante dans les affaires humaines, portent le germe d'une transformation des mœurs à laquelle le fléau de la guerre ne résistera pas.

A l'occasion du XII^e Congrès de la Paix, S. A. S. le Prince Albert a donné, jeudi dernier, sur la *Princesse-Alice*, un grand dîner en l'honneur de plusieurs membres du bureau permanent de la Paix et quelques personnalités notables du Congrès. M^{mes} la baronne de Suttner, Séverine, Moscheles et Moch étaient présentes, ainsi que MM. Elie Ducommun, Novicow, Moscheles, Fried, Arnaud, Houzeau de Lehaie et abbé Pichot. Un nombre considérable de délégués des Sociétés d'Europe et d'Amérique sont venus ensuite pour la soirée. On remarquait MM. Frédéric Passy, membre de l'Institut; Maurice Lebon, ancien ministre; Beauquier, député; le docteur Richter, les autorités de Rouen et de nombreuses dames; la Bourse du Travail de Rouen était représentée par plusieurs délégués.

Un douloureux événement vient d'attrister la Principauté: mardi dernier, au moment où le précédent numéro de ce journal était mis sous presse, M. Luigi Stella, secrétaire du Consulat d'Italie à Monaco, tombait mortellement frappé d'un coup de poignard à la poitrine. Ce crime abominable, attribué à la vengeance d'un compatriote de la victime, a été commis vers 10 heures du matin, à l'intérieur même des locaux occupés par

le Consulat d'Italie, dans l'immeuble situé au coin de la rue Caroline et du boulevard de la Condamine.

L'enquête judiciaire, ouverte aussitôt après la découverte du meurtre, est activement poursuivie par M. d'Alverny, vice-président du Tribunal Supérieur, remplissant par intérim les fonctions de juge d'instruction, et par M. Paul de Villeneuve, substitut de M. l'Avocat général, qui dès la première heure avait télégraphiquement prévenu le Consulat général d'Italie à Nice, dont le gérant intérimaire, M. le vice-consul Daneo, est venu aussitôt à Monaco, pour aider aux recherches commencées par les autorités monégasques.

Depuis deux années environ, M. Luigi Stella occupait, à la satisfaction générale de ses chefs et de tous ceux avec lesquels il était en rapport en ce pays, les fonctions de secrétaire du Consulat d'Italie à Monaco. Il avait été précédemment employé dans les bureaux du Consulat général à Marseille, où il avait laissé les meilleurs souvenirs. M. Stella, qui n'était âgé que de 33 ans, était marié et père d'une fillette de cinq ans. Au moment où il a été surpris par son meurtrier, il était seul dans les locaux du Consulat, sa femme avec sa fillette étant au marché, d'où à leur retour, la malheureuse femme a eu la cruelle émotion de découvrir le cadavre ensanglanté de son mari gisant dans le couloir qui séparait son bureau de son appartement particulier.

* *

Les obsèques de M. Luigi Stella ont été célébrées jeudi matin au milieu d'une très nombreuse affluence d'amis, de compatriotes et de population monégasque, dont l'empressement et le recueillement attristé témoignaient éloquemment des sentiments de regret et de réprobation soulevés en ce pays, habituellement si calme, par le crime odieux qui a mis prématurément fin aux jours de l'infortuné secrétaire du Consulat d'Italie.

La levée du corps a eu lieu à 9 heures et demie au siège du Consulat, où, après l'autopsie à l'Hôtel-Dieu, avait été ramené le cercueil. Le cortège était précédé par la musique de la Société Philharmonique, jouant des airs funèbres. Sur le corbillard avaient été placées de belles couronnes de perles et de fleurs, parmi lesquelles on remarquait particulièrement celles offertes par la Colonie italienne de Monaco et par le Comité de bienfaisance de la Colonie française. Le deuil était conduit par le père et le frère du défunt, arrivés de la veille dans la Principauté, et auxquels s'était joint M. G. Mascarotti, originaire du village natal de la famille. Marchaient également avec les parents: M. Daneo, vice-consul d'Italie à Nice, et M. l'avocat Alliata Bronner, commissaire spécial attaché au Consulat général de Nice.

Venait ensuite le drapeau italien du Comité de bienfaisance, avec M. Asé, vice-président, et M. Polli, membre du bureau du Comité.

En tête de la longue suite des personnalités, des amis et des compatriotes qui ont accompagné le cercueil à l'église, puis au cimetière, se trou-

vaient S. Exc. M. le Gouverneur Général, entouré de M. d'Alverny, vice-président du Tribunal Supérieur, M. Paul de Villeneuve, substitut, M. Félix Gindre, membre de la Commission communale, et M. le commandant Jean Plati. On remarquait encore la délégation du Comité de bienfaisance de la Colonie française; le secrétaire du Consul de France; les membres italiens du Corps médical; les représentants de la presse locale et régionale; la plupart des notabilités monégasques et italiennes actuellement présentes dans la Principauté, enfin une foule populaire très nombreuse.

Après la cérémonie religieuse à la paroisse Sainte-Dévote, le funèbre cortège s'est dirigé dans le même ordre vers le cimetière de Monaco, où, avant que le cercueil ne fut inhumé, M. le vice-consul Daneo a prononcé les paroles suivantes :

Eccellenza, Signori,

È col cuore profondamente commosso che io prendo la parola per porgere un estremo saluto alla salma del povero Stella, a nome del governo del Re, e che mi faccio l'eco doloroso del grido di esecrazione che eruppe dai mille e mille vostri petti all'annuncio del terribile delitto; miei cari connazionali, una mano ferma come il destino, perversa come una maledizione infernale, tronco d'un tratto una vita mite, buona, onesta. E più intenso è il dolore per me che lo conobbi a Marsiglia, che qui lo rividi, tra voi, sempre buono, onesto, capace: che ieri ancora, lo salutavo, sorridente alla vita, alacre al lavoro quotidiano.

Sia, alla desolata famiglia, alla moglie ed alla figlia che egli amò fino al sacrificio, al povero padre curvo sotto il peso dell'immane sciagura, di amaro conforto, questo omaggio concorde delle Autorità, di tanta folla, di amici e di conoscenti, alla tua bontà, alla tua onestà, o Stella! E volga a lenire il loro dolore, il pensiero che l'angoscia loro è da tanti cuori compresa, compianta, condivisa.

Après avoir défilé devant le cercueil, les assistants se sont ensuite retirés en commentant les tragiques circonstances de la mort du regretté Stella.

Avec le commencement d'octobre va sonner pour les écoles l'heure traditionnelle de la reprise des travaux scolaires.

Voici les dates auxquelles a été fixée, cette année, la rentrée des élèves dans les divers établissements d'instruction publique de la Principauté :

Vendredi 2 octobre, rentrée au Collège de la Visitation.

Samedi 5 octobre, rentrée aux écoles primaires des garçons et des filles.

Enfin, au Pensionnat de demoiselles des Dames de Saint-Maur, la rentrée des élèves pensionnaires et externes aura lieu jeudi, et celle des demi-pensionnaires, le lendemain, vendredi 2 octobre.

Un grand nombre d'hivernants fidèles sont déjà de retour sur le littoral. Parmi les dernières arrivées dans la Principauté, citons M. Fernand Labori. L'éminent avocat à la Cour d'appel de Paris a loué la villa Stéphanie, rue Bel-Respiro, à Monte Carlo, où il s'est installé avec toute sa famille.

La fête nautique, que nous avons annoncé et au cours de laquelle ont eu lieu de fort intéressantes régates régionales, a été, dimanche après-midi, merveilleusement réussie en tous points, favorisée qu'elle a été par un temps véritablement idéal pour une fête de ce genre. Non seulement, en effet, le soleil brillait dans le radieux azur de notre ciel, mais encore une légère brise n'a cessé de souffler, rafraîchissant la température et gonflant suffisamment les voiles pour que toutes les épreuves soient courues dans les meilleures conditions.

Dans la tribune du Comité des Régates, confortablement installée au centre du boulevard de la Condamine, avaient pris place, avec les Autorités locales, un grand nombre de familles des membres

de notre Société nautique. Une autre tribune voisine avait été réservée à la musique de la Société Philharmonique qui, avec autant de dévouement que de brio, a prêté son concours à la fête, exécutant entre chaque course les meilleurs morceaux de son répertoire.

Parmi les attractions de la journée, les spectateurs des tribunes et la foule populaire, massée le long des quais, ont particulièrement goûté l'innovation gracieuse et charmante des régates miniatures. Le succès en a été d'autant plus grand que les concurrents étaient plus nombreux: il n'y avait pas eu moins de 69 engagements, dont beaucoup venus de Nice, Cannes et Menton, et presque toutes les mignonnes embarcations engagées ont été mises en ligne au moment du départ des trois séries. Le premier prix de la première épreuve a été gagné par un joli petit bateau appartenant à une jeune monégasque, M^{lle} Nini Torrel.

Voici maintenant les résultats complets des diverses courses qui ont été vaillamment disputées et dont la bonne organisation sportive a fait honneur au dévoué président de la Société des Régates de Monaco, M. L. Néri, et au président du jury, M. Jean Barral, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs de la S. R. M. :

La voile.

PRIX DE MONTE CARLO. — Yachts de 5 à 10 tonneaux, parcours 10 milles. — 1^{er} prix, *Shiroto*, à M. J. Marquet (temps 3 h. 24' 13"); seul partant, n'a pas effectué le parcours en temps voulu.

PRIX D'HERCULE. — Yachts de 2 tonneaux et demi à 5, parcours 10 milles. — 1^{er} prix, *Ishra*, à MM. Garaccio frères (C. N. N.), 2 h. 41' 11" ; 2^e prix, *Foletto*, à M. Jean Barral (S. R. M.), 3 h. 2' 10" .

PRIX DE MONACO. — Yachts de 1 tonneau à 2 tonneaux et demi, parcours 10 milles. — 1^{er} prix, *Monaco*, à M. J. Vatrican (S. R. M.), 3 h. 13' 2" ; 2^e prix, *Angèle*, à M. L. Jonquet (S. R. M.), 3 h. 29' 56" .

Va-Partout a été disqualifié.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES RÉGATES. — Yachts de 1 tonneau et au-dessous, parcours 10 milles. — 1^{er} prix, *X*, à M. W. Vachoux, 2 h. 58' 36" ; 2^e prix, *Passe-Partout*, à M. B. Saccone, 3 h. 14' 17" .

Embarcations de plaisance.

PRIX DE LA COLONIE FRANÇAISE. — Houaris de 6 m. 25, parcours 6 milles 1/2. — 1^{er} prix, *Hirondelle*, à M. Dandone, 2 h. 27' 47" .

PRIX PORTUS HERCULIS. — Voile à tiers, Saint-Pierre, parcours 6 milles 1/2. — 1^{er} prix, *Messaline*, à M. Em. Cocca, 1 h. 59' 18" ; 2^e prix, *Hirondelle*, à M. J. Bonafède, 2 h. 38' 23" .

PRIX DE SAINS-ROMAN. — 1^{er} prix, *Anna*, à M. Pierre Rossi, 2 h. 1' 58" ; 2^e prix, *Bichette*, à M. Crovetto, 2 h. 24' 47" ; 3^e prix, *X*, de Menton, 2 h. 33' 26" .

Courses à rames (embarcations à 4 rameurs et barreur). — 1^{er}, *Saint-François*, à M. Henri Pinguard; 2^e, *Thérèse*, à M. Caisson; 3^e, *Ida II*, à M. C. Cornaglia; 4^e, *Marguerite*, à M. X.

Embarcations de commerce. — 1^{er}, *Fra-Marco*, entreprise des travaux du port; 2^e, *Marie-Stella*, à M. Visconi. Youyou. — 1^{er}, *Seppa*, à M. Cocca; 2^e, *Scintilla II*, à M. P. Saccone.

Régates miniatures.

1^{re} série, de 60 cent. et au-dessous, 1^{er} prix, *Anna*, à M^{lle} Nini Torrel; 2^e, *Mireille*, à M. Denery, de Cannes.

2^e série, de 60 à 80 cent., 1^{er} prix, *Fava*, à M. N. Marquet; 2^e, *Yette*, à M. J. Ferré.

3^e série, de 80 cent. à 1 m. 20, 1^{er} prix, *La Gamala*, à M. A. Moulet; 2^e, *Madalena*, à M. S. Ginocchio; 3^e, *Violette*, à M. Bertrand, de Cannes.

Aviron.

Canoës, 2 partants; prix unique, M. P. Marquet.

Yoles franches, 3 partants, 2 rameurs et barreur. — 1^{er} prix, *Kelty* (Vatrican et Forzinetti, barreur E. Barral); 2^e prix, ajouté par le Comité, *Jean-Madeleine* (Soudrille et Quirin, barreur P. Rocchesani).

Yoles franches, 4 rameurs et barreur. — 1^{er} prix, *Étincelle* (Alfonsi, E. Bronfort, Bellinzona, Robini, barreur C. Médecin); 2^e prix, *Adèle* (Soudrille, Quirin, P. Vatrican, Forzinetti, barreur P. Rocchesani).

Course à la nage pour hommes. — 1^{er}, Giribaldi, S. C. N., 5' 30" ; 2^e, Bonafet Félix, 5' 40" ; 3^e, Suaut P., 9' 6" .

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

Au XII^e Congrès de la Paix. — Le XII^e Congrès de la Paix qui vient de tenir ses assises à Rouen, et à l'ouverture duquel S. A. S. le Prince Albert a prononcé le discours que nous publions plus haut, a tenu sa séance de clôture avant-hier dimanche après-midi, au Havre, dans la salle Franklin. M. Trouillot, ministre du Commerce de France, présidait cette dernière et solennelle réunion, ayant à ses côtés la plupart des personnalités qui avaient assisté au Congrès, notamment: MM. Frédéric Passy, Emile Arnaud, présidents du Congrès; Marais, maire du Havre; Fossé, préfet de la Seine-Inférieure; Siegfried, député du Havre, etc.

Au cours de cette séance, des discours ont été prononcés par MM. Emile Arnaud, Frédéric Passy; le docteur Adolf Richter, délégué allemand; la baronne de Suttner, déléguée autrichienne; Houzeau de Lehaie, belge; Anderson, délégué des Etats-Unis; Moscheles, délégué anglais; M^{me} Séverine; MM. Moneta, délégué italien; Bart de la Paille, délégué hollandais; Emile Ducommun, délégué suisse; enfin, par M. Trouillot, ministre du Commerce.

Le Ministre a indiqué le caractère de sa présence à la séance de clôture du Congrès. Il a déclaré qu'il ne s'agit pas, pour lui, de discuter les détails de résolutions qui ont été débattues et votées, mais d'apporter, à l'œuvre pacifique qui est poursuivie, l'expression de sa profonde sympathie, le ministère du Commerce étant, dit-il, essentiellement le ministère de la Paix.

Le Ministre a ajouté que la France s'honore d'avoir été à la tête du mouvement qui s'est propagé dans le monde entier. Ce mouvement considérable fera d'autant plus de progrès qu'on s'attachera davantage à montrer dans l'enseignement de l'Histoire, aux générations qui grandissent, non pas seulement les profits plus ou moins passagers de la guerre, mais encore ce qu'on pourrait appeler l'envers de la victoire.

Combien souvent les batailles heureuses ne font que préparer de sanglantes revanches et laissent au cœur des peuples d'impérissables ressentiments. Combien souvent les plus étonnantes séries de victoires se terminent par la défaite et la ruine.

Alors même que les victoires ne sont pas immédiatement suivies de sanglants retours de fortune, de quel poids ne pèsent-elles pas sur les vaincus, aussi bien que sur les vainqueurs. Si l'on songe que, depuis trente ans, l'Europe dépense plus de dix milliards par an pour maintenir entre les peuples le régime des armées, l'esprit n'est-il pas aussi confondu qu'attristé quand il songe aux merveilles que l'emploi de ces trois cents milliards auraient accomplies s'ils avaient été consacrés à des œuvres de progrès scientifiques et social.

Le champ des connaissances humaines serait indéfini, les instruments de travail augmentés et perfectionnés, les relations entre les peuples par canaux, voies ferrées, câbles, etc., sur le vieux continent, les fondations ouvrières, les entreprises de prévoyance sociale, les habitations à bon marché, les retraites pour travailleurs, plus répandues. En un mot, plus de bien-être et d'hygiène, ce qui se traduit en définitive par une amélioration des conditions de la vie et ce qui aplanit les problèmes que suscitent actuellement les conflits sociaux. Que d'argent et de temps perdu.

Le Ministre a terminé en félicitant tous ceux qui consacrent tant de dévouement à la réalisation des idées de paix; il a salué particulièrement M. Frédéric Passy, doyen du Congrès, qui apporte à la défense de ses idées une ardeur éternellement jeune, qu'on admire comme un prodige et qu'on doit suivre comme un exemple.

De longs et chaleureux applaudissements ont accueilli cette péroraison du Ministre du Commerce français.

Lettre de Paris

Paris, 27 septembre 1913.

Les belles journées d'automne rendent actuellement le séjour de Paris des plus agréables, et il est à souhaiter que cela dure jusqu'à l'arrivée du Roi et de la Reine d'Italie. Après les trois jours de fêtes qui marqueront leur séjour, le mauvais temps pourra revenir : le monde élégant en sera quitte pour commencer en foule son exode vers le pays du soleil et du bleu.

En attendant, nous voici donc en pleine saison parisienne, saison favorable aux grandes ventes des salles de l'hôtel Drouot et en particulier des ventes d'autographes. C'est ainsi qu'il m'a été donné, cette semaine, d'assister par hasard à l'enchère d'une lettre fort curieuse et se rapportant à l'histoire anecdotique de l'Art. Cette lettre nous a appris qu'au retour d'un voyage à Rome et avant d'avoir connu les grands triomphes de sa carrière, un des plus illustres musiciens de ces temps derniers faillit prendre le froc et se faire carme, ainsi qu'en témoigne la lettre en question.

Un ami de Gounod, — c'est de lui qu'il s'agit, — avait invité le compositeur à assister à son mariage, mais l'artiste s'excusait, étant en train de s'essayer au cloître :

Dimanche soir, 7 novembre 1847.

Mon cher Besozzi,

Tu étais loin, sans doute, de penser, lorsque tu m'écrivais, que j'étais depuis un mois installé dans l'établissement des Carmes, où je vais sans doute passer les trois années d'étude et de retraite qui doivent me préparer au sacerdoce. Tu me vois l'homme le plus vraiment désolé de ne pouvoir assister à la sainte messe avec toi, le jour de ton mariage, et cela pour deux raisons : la première c'est de ne pouvoir te faire le petit plaisir que tu me demandais ; la seconde, c'est d'être privé du bonheur que j'aurais eu d'unir auprès de toi mes vœux à tous ceux dont tu seras l'objet ce jour-là.

Je ne sors des Carmes qu'une fois par semaine, et c'est le mercredi dans l'après-midi seulement, parce que, ce jour-là, nous n'avons pas le cours de l'après-midi. Tu vois que je te réponds par une impossibilité absolue, puisque maintenant ma volonté s'est abaissée devant une règle de communauté religieuse : autrement, tu sais bien, mon cher bon ami, que j'aurais sans peine traversé Paris, et deux fois Paris, dans une circonstance aussi décisive de ta vie, et aussi intéressante pour quiconque t'est véritablement attaché. Je pense que tu me considères comme faisant partie de cette dernière classe.

Je prierai le bon Dieu pour toi, mardi prochain, de tout mon cœur.

Crois-moi toujours ton bien sincèrement dévoué et affectionné.

Ch. GOUNOD.

Aux Carmes, rue de Vaugirard.

P.-S. — Si jamais le vent du professorat te poussait vers mon gîte entre onze heures et demie et midi, tu serais bien gentil de me donner un coup de pied et de me faire demander au parloir. (Nota. Tu me donnerais le coup de pied avant de me faire demander). G.

Si Gounod eût persisté dans son noviciat, nous eussions eu sans doute de lui un plus grand nombre de belles pages de musique sacrée, mais nous n'aurions eu ni *Faust*, ni *Roméo*, ni *Mireille*, et c'eût été dommage!...

Puisque nous en sommes à parler d'art rétrospectif, il est tout indiqué de consacrer quelques lignes au célèbre comédien Delaunay qui vient de mourir, et auquel ses camarades de la Comédie-Française, M. Claretie en tête, ont fait de solennelles obsèques.

Vous savez que Delaunay était l'interprète idéal d'Alfred de Musset. Comment fit-il la connaissance du poète? Il le conta lui-même un jour, à notre confrère parisien M. Galdemar qui en a rapporté le récit :

« C'est dans le mois même de mon entrée à la Comédie-Française que je fis la connaissance du poète des *Nuits*. Je m'en souviens comme d'hier. C'était le soir de mon second début dans le *Menteur*. Après la chute du rideau, me trouvant au foyer des artistes, je vis venir à moi Musset, que je connaissais de vue. Il s'approcha et, d'une voix lente, avec cette grâce de toute la personne où l'on reconnaissait l'homme du monde, il me dit :

« — Monsieur Delaunay, je vous enverrai, demain, ma pièce : *Il ne faut jurer de rien*, que la Comédie-Française va jouer bientôt. Je vous offre le rôle de Valentin Van Buck.

« Je n'en revenais pas! Je balbutiai des remerciements et quittai le théâtre la joie dans l'âme. Hélas! cette joie fut courte. J'appris bientôt que le rôle revenait à Brindeau. Je ne restai pas moins reconnaissant au poète d'avoir pensé à moi. Nous devions nous retrouver deux ans après, avec le *Chandelier*. Heureusement! j'avais lu Musset tout entier et, l'ayant lu, je n'avais plus qu'un rêve; celui d'être son interprète. Car, dès cette époque, il était « mon poète ». Il l'est resté.

« Mais il était dit que je jouerais le rôle délicieux de Valentin Van Buck, du vivant même du poète. En effet, à la reprise de *Il ne faut jurer de rien*, sept ans après, le

rôle me fut confié. Au fait, j'ai joué trois rôles de Musset, de son vivant : Fortunio, Valentin Van Buck et Cœlio, dans les *Caprices de Marianne*.

» — Et Perdican?

« — Hélas! quand on mit *On ne badine pas avec l'amour* à la scène, le poète était mort.

« Musset a été, parmi les contemporains, mon auteur favori, le maître que j'ai admiré avant tous, tranchons le mot, que j'ai aimé. Il est jusqu'aujourd'hui mon compagnon de chevet. J'ai toutes les éditions de ses œuvres. Il est resté, pour moi, l'éternel charmeur. Et je ne forme qu'un vœu : c'est qu'on le joue, qu'on l'interprète le plus souvent possible.

« Aux jeunes filles qui m'interrogent sur ce qu'elles doivent apprendre, je réponds toujours :

« — Apprenez la *Nuit de Mai*, apprenez la *Nuit d'Août*, apprenez la *Nuit d'Octobre*.

« Une joie pour moi, c'est d'avoir fait applaudir, à la scène, cette immortelle *Nuit d'Octobre*. La première fois que le Théâtre-Français en donna l'étréne au public, ce fut à l'occasion de l'anniversaire de la mort du poète et de l'inauguration, au foyer, de son buste par le sculpteur Mezzara. J'avais déjà dit la pièce, avec M^{me} Favart, à une soirée, chez la duchesse de Mouchy. Le succès en avait été très vif. J'en profitai pour demander à Augier son avis sur le projet que je formais, depuis quelque temps déjà, à l'endroit du Théâtre-Français.

« — La pièce n'est pas faite pour la scène, me dit Augier. La tentative est intéressante, mais dangereuse.

« Augier avait été l'ami de Musset. Son avis prenait ainsi une très grande importance. J'en étais désolé au dernier point.

« Vint la représentation extraordinaire en l'honneur du poète. Je n'y tins plus. D'accord avec la famille de Musset, l'administration du Théâtre-Français joignit la *Nuit d'Octobre* au programme. Le succès fut immense.

« Je n'avais jamais été plus ému. Il me semblait que c'était mon cœur qui parlait.

Oui, c'était bien le cœur de Delaunay qui parlait quand il évoquait l'Ombre de son auteur favori. Et c'était un délice de l'entendre!

L. S.

VARIÉTÉS

La disparition du bateau à voiles

(Suite)

Il y a pourtant deux pays où ce phénomène ne se produit point : tout d'abord la Norvège, où les voiliers subsistent en grand nombre par suite de circonstances particulières, parce que ce sont des bateaux de bois qui transportent exclusivement les bois du pays. En second lieu, nous avons à citer la France, où la multiplication des voiliers a été surexcitée artificiellement par une législation absurde, qui donnait aux voiliers des primes énormes de construction et de navigation, en dépit de la loi du progrès qui veut que l'on substitue les navires à vapeur aux navires à voile. Il est vrai qu'une bonne partie des voiliers ainsi construits, grâce à des errements absolument opposés au progrès, sont différents de ceux que l'on construisait au commencement du XIX^e siècle ou même à l'époque des fameux clippers américains : on les fait maintenant toujours en fer ou en acier, et leur mâture est métallique comme leur coque; de plus, ils ont des dimensions considérables, 120, 130 mètres, afin que les frais du transport par tonne de marchandise soient diminués, et que le fret extrêmement bas dont peuvent se contenter ces voiliers vienne compenser les lenteurs du transport. Nous devons reconnaître que ces conditions mêmes d'exploitation d'un navire qui marche plus ou moins lentement, mais qui arrive à avoir un tonnage de 4.000 tonneaux, ont fait illusion à bien des gens, et que, dans des milieux progressistes comme le milieu maritime allemand, on s'est mis également à tenter la construction de voiliers immenses. Les Allemands sont avec les Américains ceux qui ont lancé les voiliers aux proportions les plus gigantesques : nous citerons à titre d'exemple le *Preussen*, qui ne déplace pas moins de 12.000 tonneaux pour une jauge de 8.000 tonnes; ou encore le *Potosi*, qui n'a que le déplacement relativement modeste de 8.500 tonneaux. Les Américains, pour ne pas rester en arrière de la vieille Europe, qu'ils prétendent toujours étonner, sont arrivés à lancer des voiliers de 10.000 tonneaux de déplacement, et dont le grément

comporte 7 mâts. Mais on peut considérer que, spécialement avec le *Preussen*, on a atteint le maximum de ce qu'on doit espérer du voilier modernisé et construit suivant les derniers perfectionnements; un bateau comme le *Preussen*, en effet, est susceptible de prendre 8.000 tonnes de marchandises, et ses 5.300 mètres carrés de toile lui assurent une allure de 16 à 17 nœuds, qui est celle d'un vapeur de charge marchant à grande vitesse. Mais cette marche ne sera réalisée que dans les circonstances les plus favorables, et aussi les plus exceptionnelles; sans doute on peut citer des traversées extraordinairement rapides accomplies par des voiliers à travers l'Atlantique; de même on voit assez fréquemment de ces bateaux ne mettre que 93 jours pour aller de la Nouvelle-Calédonie à Rotterdam, 97 jours de cette colonie à Greenock; mais encore une fois, ce sont des hasards heureux qui permettent ces tours de force. Et en fait, les voiliers géants sont loin de donner toute sécurité; on en a vu une série disparaître brusquement, comme certains de la maison française Bordes, comme la fameuse *Maria Rickmers* de la maison allemande du même nom, probablement coupée par le milieu sous les efforts qu'est exposé à subir un voilier de pareille longueur.

En réalité, la loi du progrès veut que l'on abandonne de plus en plus la voile pour les transports par mer, et c'est ce qu'a compris la marine anglaise, qui, en dépit de la concurrence, garde la supériorité qu'elle a su prendre depuis longtemps. Mais, bien entendu, il faut aussi savoir réaliser les meilleures conditions pour l'application de la vapeur au transport des marchandises. Sans que nous puissions insister ici sur ce côté de la question dont il a été dit quelques mots dans une récente chronique, nous ferons remarquer que ce ne sont plus les paquebots ordinaires à voyageurs qui dorénavant se chargeront des transports commerciaux : à la place de l'ancienne division entre steamers et voiliers, nous allons trouver deux catégories de steamers. Tout d'abord, ceux qui seront destinés uniquement aux passagers marcheront à des allures de plus en plus rapides, et demanderont en conséquence des prix de passage susceptibles de payer leur consommation de charbon; ils ne prendront pas d'ailleurs la moindre cargaison, les marchandises ne pouvant payer des frets susceptibles d'être rémunérateurs avec les dépenses qu'entraîne la navigation à grande vitesse. En second lieu, nous trouverons les vapeurs de charge, les cargo-boats, mais divisés sans doute eux-mêmes en deux catégories, en attendant que le besoin de vitesse fasse disparaître la seconde de ces subdivisions. Il y aura (et il y en a déjà un certain nombre) ces cargo-boats à dimensions considérables, dotés de machines puissantes, et constituant comme des trains directs (à côté des trains rapides et de luxe); ils prendront tout à la fois un fort chargement et un nombre très élevé de voyageurs, qu'ils transporteront à des vitesses dont on se serait trouvé satisfait il y a seulement une dizaine d'années pour les services les plus accélérés. Puis, ce seront des trains omnibus, des cargo-boats à marche plus lente et, ne prenant que des cargaisons. Cette dernière catégorie ne subsistera peut-être pas longtemps, car nous demeurons convaincus que le besoin de rapidité, qui fait disparaître le voilier, exigera la généralisation des cargo-boats de l'autre type, et dont l'exploitation est profitable grâce précisément à ce transport simultané de voyageurs et d'une quantité énorme de marchandises; leur capacité en lourd est rendue possible par ce fait qu'ils se contentent de vitesses, assurément très belles pour des marchandises, mais qui n'imposent point cependant des machines et des approvisionnements de combustible occupant un espace considérable dans les flancs du bateau.

Comme la question de la disparition de la marine à voiles est intimement liée à la vulgarisation de ces grands bateaux de charge, nous demanderons la permission de montrer en quelques mots seulement l'évolution qui s'est produite en la matière depuis seulement une douzaine d'années. Vers 1891, on considérait comme un grand cargo le *Tokomaru*, qui avait un tonnage brut d'un peu plus de 6,200 tonneaux, et dont la longueur atteignait 127 mètres. Dès 1896, on lançait assez couramment des bateaux comme le *Milwaukee*, dont le tonnage brut dépasse 7,300 tonneaux et la longueur 142 mètres; on s'en est tenu quelques années à ces proportions; mais

brusquement, en 1899, on les a étrangement augmentées, par exemple avec les 13,200 tonneaux de tonnage brut et les 174 mètres de l'*Ivernia*. Nous devons dire qu'à ce moment beaucoup de gens parfaitement au courant des choses de marine se figuraient qu'on allait trop loin, ou que tout au moins jamais on atteindrait de dimensions supérieures pour ce type de navire destiné à transporter tout à la fois des marchandises et des passagers peu pressés. D'ailleurs, si à cette époque, 1899, la Grande-Bretagne à elle seule possédait 45 vapeurs de charge de plus de 6,500 tonneaux, elle ne comptait pas encore un grand nombre de navires de cette sorte jaugeant 13,000 tonneaux. Mais de nouveaux progrès ont vite été accomplis, toujours dans la même direction, et l'on est arrivé à considérer comme des corgo-boats d'un type normal et excellemment approprié aux besoins du commerce, des bateaux comme le *Celtic* ou le *Cedric*. Celui-ci est presque aussi long que le géant actuel des mers, le fameux *Kaiser Wilhelm II* : il a en effet un peu plus de 210 mètres de long, et sa largeur dépasse celle du paquebot allemand. Quant à son déplacement, il peut atteindre le chiffre de 37,870 tonnes, ce qui est presque exactement le double du déplacement d'un paquebot comme la *Lucania*, que l'on considérait, il n'y a pas si longtemps, comme la perfection de la construction maritime, comme un transatlantique ne pouvant servir qu'au transport des voyageurs à grande vitesse. Il est bien évident qu'il ne faut pas penser à demander à des voiliers la vitesse de 16 nœuds que donne un *Cedric*, ni même les allures plus réduites mais régulières et relativement considérables qu'on obtient avec des corgo-boats de 7,000 ou 8,000 tonneaux ; et, encore une fois, l'avenir est aux bateaux de très grandes dimensions. Les études les plus intéressantes ont été faites à ce sujet par un spécialiste, M. Mac Kerchnie, études dont nous pouvons résumer en quelques mots les conclusions, parfaitement nettes même pour des gens qui ne sont nullement du métier. Au fur et à mesure qu'on s'adresse à des navires de plus grande capacité, auxquels on ne demande qu'une vitesse de marche assez modeste, et non point ces allures vertigineuses qui s'impose maintenant à bord des grands transatlantiques, on constate que la puissance nécessaire pour la propulsion du navire, toujours à la même allure, est bien loin de croître proportionnellement à la capacité. Tant et si bien que, si l'on consomme, à bord d'un steamer de charge portant 5,000 tonneaux en lourd, 8 livres anglaises de charbon pour chaque poids de 100 tonnes anglaises transportées à un mille, la consommation de combustible tombera à moins de 5 livres pour transporter ce même poids à la même distance, si le bateau a une capacité en lourd de 12,000 tonneaux. Et l'on pourrait ajouter que, non seulement la dépense de combustible est plus faible, mais les machines, toujours proportionnellement s'entend, sont moins importantes et leurs dépenses d'établissement comme d'entretien sont également beaucoup plus réduites. On doit comprendre que ce sont là des considérations qui facilitent d'autant la concurrence que les vapeurs font aux voiliers, en dépit de la gratuité de la force à laquelle recourent ces derniers.

A peine avons-nous à faire remarquer que la navigation à voiles a été complètement abandonnée par la marine de guerre, bien que, par un de ces anachronismes et de ces non-sens accoutumés en matière administrative, on s'entête à faire naviguer nos élèves de la flotte de guerre sur des navires-écoles qui ne sont que des voiliers, et que, d'autre part, on continue à dire que la marine marchande à voiles est la pépinière nécessaire pour fournir des équipages à nos bateaux de guerre. Sur les plus petits stationnaires, à bord même des gardes-pêche, on abandonne la voile parce qu'on s'est aperçu qu'elle ne donne aucune mobilité.

(A suivre)

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 20 au 27 Septembre 1903

CANNES, b. *Marcelle*, fr., c. Fredy, sable.
TORRE-SALINE, b. *Pasquina Madre*, ital., c. De Dominici, charbon.
NEWCASTLE, vap. *Earsson*, angl., c. Arthur, houille.

Départs du 20 au 27 Septembre

CANNES, b. *Marcelle*, fr., c. Fredy, sur lest.
SAINT-TROPEZ, b. *Deux-Frères*, fr., c. Courbon, —

A VENDRE, par suite de décès, le Café-Restaurant, dit :

TAVERNE ALSACIENNE

sis à Monaco, grande maison Nave, entre les rues Imberthy, des Orangers et des Princes.

Pour traiter, s'adresser à M. Cioco, curateur de la succession Jambois.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 1^{er} octobre 1903, à 2 heures de l'après-midi, et jours suivants, à l'*Alexandra-Hôtel*, boulevard du Nord et avenue Saint-Charles, à Monte Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de vins fins rouges et blancs, champagnes et liqueurs.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, Notaire à Monaco, successeur de M^e Louis VALENTIN, 2, rue du Tribunal, 2.

AVIS

Les créanciers de M. Henri BLANCK, anciennement hôtelier à Monte Carlo, où il exploitait le fonds de commerce d'hôtel dénommé *Alexandra-Hôtel*, sont informés que ledit fonds a été vendu aux enchères publiques sur saisie, en l'étude et par le ministère du notaire soussigné, le 16 septembre 1903, et sont invités à déposer leurs titres chez ledit notaire, dans le délai de huitaine à compter de ce jour, à peine de forclusion.

Monaco, le 29 septembre 1903.

Signé: Alex. EYMIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur LEMOINE Charles, chemisier, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 19 octobre 1903, à 2 heures du soir, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 29 septembre 1903.

Pour le Greffier en chef :

A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur BOERO Vincent sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, le 19 octobre prochain, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 29 septembre 1903.

Pour le Greffier en Chef,

A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Marie DOTTI sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, le 20 octobre prochain, à 2 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 29 septembre 1903.

Pour le Greffier en chef :

A. Cioco, C. G.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

ESSENCES CONCENTRÉES POUR LE MOUCHOIR

Eaux et Savons de Toilette DENTIFRICES

POUDRES DE RIZ ET SACHETS LOTIONS ET BRILLANTINES POUR LA TÊTE EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE etc. etc.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote) MONTE CARLO

MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MARQUINERIE EXTRA-FINE.

ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN TOUS GENRES. — G^d RAYON DE PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE. CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES. PARAPLUIES. — ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaeux). PRIX TRÈS MODÉRÉS

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

PLOMBERIE (EAU et GAZ)

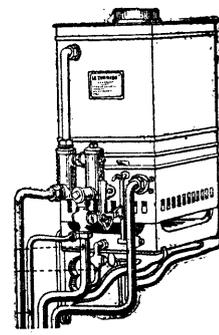
HENRI CHOINIÈRE

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE

Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)

INSTALLATIONS COMPLÈTES

pour Salles de Bains, Lavabos et Water-Closets, Appareils d'Eclairage et Chauffage par le Gaz, Chauffe-Bains et Baignoires.



“Le Torride”

Nouveau Chauffe-Bains distributeur d'eau chaude sous pression, avec **vailleuse de sûreté** (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonctionnement au magasin.

Imprimerie de Monaco — 1903